

COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS
Maison de Pays
24440 BEAUMONT DU PERIGORD

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DU PAYS BEAUMONTOIS**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 30
Présents : 29
Votants : 29
Pour : 29

L'an deux mille huit, le 23 Février le Conseil de la COMMUNAUTE de COMMUNES du PAYS BEAUMONTOIS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Maison de Pays, sous la Présidence de Madame Dominique DAVID-ASTIER, Président.

Date de convocation : 15 février 2008

PRESENTS : Jean-Jacques ARNOUIL, Fernande VERGNOLES, Dominique DAVID-ASTIER, Michel MARCHAL, Bernard BESLIN, Francis LANDAT, Gérard ROUSSELY, Jean-Marie SELOSSE, Rose-Marie ROUX, Michelle CABANE, Jérôme MEUNIER, José DANIEL, Robert BESSE, Claude CHASTENET, Olivier GONDONNEAU, Georges MEYRIGNAC, Odile DELCEL, Pierre BONAL, Christian LE GROS, Dominique MORTEMOUSQUE, Alain MERCHADOU, Daniel GRIMAL, Denis BEAUVIE, Alain DELAYRE, Eric VIERO, Jean-Pierre HEYRAUD, , Guy GAUTHIER, Claudette CAMINADE, Jacques CHASTANET.

ABSENTE : Annie CLAVEL

Secrétaire de séance : Rose-Marie ROUX

OBJET :
Taux d'imposition 2008

Madame le Président propose aux membres du Conseil de fixer les taux d'imposition pour l'année 2008.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **Fixe** les Taux d'imposition pour l'année 2008 comme suit :

TAXES	TAUX
Taxe d'habitation	7,18 %
Taxe foncier bâti	12,81 %
Taxe foncier non bâti	70,00 %
Taxe professionnelle	10,67 %



Certifié exécutoire,
Reçu en sous-Préfecture
le : **28 FEB. 2008**

Publié ou notifié
Le : **- 3 MARS 2008**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an sus dit,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme. Beaumont, le 26 février 2008

Le Président,


Dominique DAVID-ASTIER

